



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SCCPAT

Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à une demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol
Route d'Emburée – lieu-dit « L'enclos » – 24400 SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN
déposée par la SAS SOLEIL ELEMENTS 32
dont le siège social est situé 5 rue Anatole France - 34000 MONTPELLIER**

Par arrêté n° BE-2024-10-01 du 7 octobre 2024 une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 30 jours pleins et consécutifs du **jeudi 7 novembre 2024 à 9 h au vendredi 6 décembre 2024 à 17 h.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Alain LAUMON en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Luc GUILLAUMEAU en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier : à la mairie de SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN (24400), 3 bis rue de la Mairie, aux heures d'ouverture de la mairie soit :
 - les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 17 h ;
 - les mercredis et samedis de 8 h 30 à 12 h.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN aux horaires d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr, rubrique Actions de l'Etat / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale à la mairie de SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN - 3 bis rue de la Mairie - 24400 SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-ep2024-elements32@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
jeudi 7 novembre 2024	9 h à 12 h
mercredi 13 novembre 2024	14 h à 17 h
lundi 18 novembre 2024	9 h à 12 h
mardi 26 novembre 2024	9 h à 12 h
vendredi 6 décembre 2024	14 h à 17 h

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de la SAS SOLEIL ELEMENTS 32 à M. Geoffroy MOINIER, chef de projet photovoltaïque - 5 rue Anatole France - 34000 MONTPELLIER - tél : 03.20.51.16.59- email : geoffroy.moinier@elements.green

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : www.dordogne.gouv.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.